

Clubs sportifs- Evaluation des risques professionnels

Titre

Le cas échéant : personnes consultées (nom, fonction...)

Date d'édition

ASMB

8 juin 2026

L'association et ses salariés sont soumis à la convention collective du sport et au droit et législation du travail et du code du sport

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
Locaux administratifs	<ul style="list-style-type: none"> • L'espace de travail est-il aménagé afin de réduire les contraintes et de participer au confort des salariés ? <i>Priorité: élevé</i> <p>La répartition de l'espace pour l'ensemble des bureaux et les aménagements intérieurs peuvent exposer autant à des risques liés à l'activité physique qu'aux risques psychosociaux. Un aménagement proposant une diversité d'espaces adaptés aux contraintes et besoins des activités (ex. bureaux fermés, espaces d'accueil, salles de réunion, bulles de concentration, salle de pause...) permet de limiter ces risques.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Prévoir un espace individuel suffisant.</i> - <i>Implanter des bureaux permettant de se voir sans être en face-à-face.</i> - <i>Associer les services techniques des collectivités territoriales dans la réflexion de l'aménagement de l'espace de travail lorsqu'ils sont propriétaires des locaux.</i> - <i>aménagement ergonomique du poste de travail</i> 	Oui	

Clubs sportifs- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<ul style="list-style-type: none"> L'environnement de travail (niveau sonore, éclairage, ventilation) est-il adapté ? <i>Priorité: élevé</i> Le bruit, l'éclairage, la température ambiante comme la qualité de l'air peuvent constituer des nuisances majeures dans le milieu professionnel s'ils ne sont pas correctement régulés. Ils peuvent occasionner stress et fatigue qui, à la longue, auront des conséquences sur la santé du salarié et des surdités. Pourtant, des moyens existent pour limiter l'exposition des travailleurs à ces nuisances. <i>Mesures déjà en place :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que les réserves et les escaliers soient bien éclairés : mettre en place si nécessaire un éclairage par détecteur de présence. - Si besoin, prévoir la possibilité d'occulter la lumière provenant des baies vitrées. - Séparer les espaces de travail administratif des zones d'activités sportives intérieures et mettre en place une bonne isolation sonore entre les deux zones. - Au moment de l'achat, privilégier les matériels et équipements les moins bruyants (ordinateurs, imprimantes...). - Prévoir un système de ventilation adapté (VMC, aération naturelle des locaux...). Veiller à l'entretien régulier des systèmes de ventilation (filtre). 	Oui	

Clubs sportifs- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>L'utilisation d'un écran associé à un mauvais éclairage et un mauvais agencement peut provoquer une fatigue visuelle. Les postes de travail sur écran doivent être installés en prenant en compte les exigences visuelles et les contraintes posturales mais aussi l'organisation du travail et le contenu des tâches.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Installer du mobilier réglable en hauteur : chaises, bureaux.</i> - <i>Choisir des écrans orientables et inclinables facilement.</i> - <i>Mettre en place un éclairage adapté aux postes informatiques et un positionnement perpendiculaire à la lumière du jour.</i> - <i>Positionner les équipements informatiques (écrans, imprimantes) de façon à éviter les postures contraignantes.</i> - <i>Régler l'intensité des écrans à un niveau confortable. Privilégier un affichage sur fond clair.</i> - <i>Adapter la durée du travail (prévoir des pauses, permettre l'alternance des tâches).</i> 		
Manutention et stockage	<ul style="list-style-type: none"> • Des moyens sont-ils mis à disposition des salariés pour déplacer les matériels lourds (équipements sportifs, cartons...) entre les lieux de livraison, de stockage et les lieux d'exercice de l'activité sportive ? <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Dans le cadre de certaines activités sportives, il est nécessaire de transporter du matériel lourd (ex. activité nautique, manutention de poteaux, agrès, poids, tapis, sacs de terre, etc.). Les manutentions</p>	Oui	

Clubs sportifs- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>manuelles de charges sont à l'origine de nombreux accidents du travail et maladies professionnelles (troubles musculosquelettiques, lombalgies).</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la remontée d'information par les salariés s'ils rencontrent des difficultés lors du transport de matériels et traiter les problèmes récurrents. - Utiliser des moyens d'aide à la manutention (chariot, diable, dessertes roulantes...) ou au chargement (pour le transport d'équipements). - Former le personnel à l'utilisation des aides techniques à disposition. <ul style="list-style-type: none"> • Sur les zones de livraison, les parkings... la circulation des piétons est-elle bien séparée de celles des véhicules ou engins ? <i>Priorité: élevé</i> non concerné La circulation de piétons sur des zones également empruntées par des véhicules lourds ou légers ou des engins génère un risque important d'accident par collision. • Les interventions en hauteur sont-elles sécurisées (nettoyage, accrochage...)? <i>Priorité: élevé</i> non concerné 	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	

Clubs sportifs- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>Il est préférable de privilégier le travail de plain-pied. Toutefois, certaines interventions ne pouvant se faire dans ces conditions, il est nécessaire d'organiser ces interventions de manière sécurisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le stockage des matériels est-il bien organisé ? <i>Priorité: élevé</i> Un stockage inadapté peut générer des accidents : chutes d'objets, chutes de plain-pied, coincement, collision... <i>Mesures déjà en place :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Aménager et organiser le stockage des matériels pour limiter les contraintes physiques. Stocker les charges lourdes à hauteur de taille des personnes.</i> - <i>Organiser le rangement des matériels en fonction de leur poids, de leur condition de stockage et de leur fréquence d'utilisation.</i> - <i>Débarrasser les réserves des matériels qui encombrent le sol et installer des rayonnages supplémentaires autant que de besoin.</i> La gestion et le stockage des produits chimiques (produits de nettoyage...) sont-ils adaptés et organisés? <i>Priorité: élevé</i> non concerné La prise en compte des caractéristiques des produits chimiques et de leurs utilisations pour l'organisation des lieux de stockage permet de prévenir les risques d'accidents. 	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	

Clubs sportifs- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>Les sols encombrés ou glissants du fait de la présence d'humidité ou de saletés favorisent le risque de chute de plain-pied à l'origine d'accidents qui peuvent occasionner de graves séquelles.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mettre en place une tournée d'inspection pour vérifier le bon état des locaux et leur entretien.</i> - <i>Maintenir un contact régulier avec les services techniques des collectivités ou entreprises extérieures pour faire remonter les problèmes constatés.</i> - <i>Ranger le matériel afin de ne rien stocker dans les allées de circulation ou les escaliers.</i> - <i>Éclairer les espaces de circulation de piétons.</i> - <i>Sécuriser les escaliers (main courante et bande "agrippante" en nez de marche).</i> - <i>Baliser les zones à risque.</i> - <i>Utiliser un tapis de sol antidérapant pour les cours d'aquagym en centre aquatique.</i> <ul style="list-style-type: none"> • Les installations de renouvellement d'air permettent-elles d'assurer une qualité de l'air intérieur satisfaisante ? <i>Priorité: élevé</i> <p>Différentes causes peuvent être à l'origine d'une mauvaise qualité de l'air intérieur dans une salle de sport, qu'elles soient liées aux méthodes de ventilation des bâtiments, aux matériaux de construction employés ou à la pratique sportive.</p>	Oui	

Clubs sportifs- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>particulières de travail peuvent présenter des dangers pour la santé des travailleurs ainsi que pour les pratiquants et peuvent être à l'origine d'accidents du travail graves voir mortels. L'exposition aux UV solaires peut également provoquer des cancers.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les salariés des conditions climatiques (bulletin météo et indice UV affichés). - Définir les règles applicables en cas d'intempérie ou forte chaleur en précisant l'organisation de l'activité en mode dégradé (aménagement des horaires, report des activités...) - Fournir les équipements nécessaires en cas d'intempérie ou forte chaleur (vêtements et équipements adaptés). - Organiser les parcours extérieurs de façon à donner l'accès à des points d'eau ainsi qu'à des espaces ombragés ou abrités de la pluie. <ul style="list-style-type: none"> • Des mesures ont-elles été prises pour maîtriser le niveau sonore lors des activités sportives ? <i>Priorité: élevé</i> <p>Le bruit en continu ou impulsionnel constitue une nuisance majeure dans le milieu professionnel. Il peut provoquer des surdités mais aussi stress et fatigue qui, à la longue, ont des conséquences sur la santé du salarié et la qualité de son travail. Pourtant, des moyens existent pour limiter l'exposition des travailleurs aux nuisances sonores. Le traitement acoustique des locaux ainsi que les mesures collectives de lutte contre le bruit sont les plus efficaces.</p>	<p>Oui</p>	

Clubs sportifs- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner aux salariés la possibilité de modifier l'ambiance sonore, notamment la musique lors des activités (danse, fitness...) : limiteur du volume, matériel de sono orienté, etc. <ul style="list-style-type: none"> • Des mesures de prévention sont-elles mises en place pour prévenir le risque routier ? <i>Priorité: élevé</i> <p>Dans la plupart des clubs, un transport des adhérents avec ou sans matériels spécifiques à la discipline sportive est régulier pour participer à une compétition, une sortie, voire aller sur un lieu d'entraînement.</p> <p>Circuler dans un véhicule mal entretenu peut augmenter le risque d'accident. Les déplacements doivent être anticipés et organisés (lieux, itinéraires, durée du rendez-vous, conditions météo) depuis le club afin de limiter les risques associés.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des véhicules adaptés aux équipements à transporter (pour le chargement, le calage). 	Oui	
Activités réalisées en centres aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures sont-elles prévues pour prévenir les risques liés à l'exposition à la trichloramine ? <i>Priorité: élevé</i> <p>mesures gérées par le centre nautique de la collectivité</p>	Oui	

Clubs sportifs- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>Dans les établissements aquatiques, les produits alcalins chlorés utilisés pour la désinfection des eaux des bassins réagissent avec des matières organiques provenant des baigneurs (urée, cheveux, cosmétiques...) et génèrent des composés chimiques qui peuvent être nocifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des mesures sont-elles mises en place pour prévenir les risques liés à l'exposition à des micro-organismes (mycobactérium balnéi, molluscum contagiosum) ? <i>Priorité: élevé</i> <p>mesures gérées par le centre nautique de la collectivité L'exposition à des micro-organismes (mycobactérium balnéi, molluscum contagiosum) peut occasionner diverses lésions ou maladies cutanées (verrues, molluscums). La mise en place de mesures sanitaires permet de les limiter.</p>	Oui	
Risques psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> • La charge de travail est-elle équilibrée entre les personnels, les tâches diversifiées et planifiées ? <i>Priorité: élevé</i> <p>Tous les clubs rencontrent des périodes de forte charge de travail pour les salariés entraînant la réalisation d'heures supplémentaires (inscription en début d'année scolaire, demandes de subventions, réalisation du budget, clôture des comptes, évènements exceptionnels, manifestations sportives...). Une charge de travail mal équilibrée entre les personnels, le manque de temps et les délais trop</p>	Oui	

Clubs sportifs- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>courts contribuent à augmenter les dysfonctionnements et aggraver les tensions.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Répartir la charge de travail de façon équitable. - Faciliter et organiser la communication. - Anticiper les périodes de forte activité. - Revoir la répartition des charges en cas d'absentéisme. - Enrichir le travail et les compétences, alterner les activités durant la journée. - Respecter les temps et conditions de pause. <ul style="list-style-type: none"> • Pour les salariés en relation avec le public ou des fournisseurs, la prévention des incidents et agressions (verbales, comportementales ou physiques) est-elle organisée ? <i>Priorité: élevé</i> <p>Des tensions peuvent survenir, notamment avec les adhérents mais également avec le public (parent par exemple) ou les fournisseurs. Les violences externes, qu'elles soient verbales ou physiques, font partie des risques psychosociaux et doivent être évaluées et prévenues au même titre que les autres risques.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer le plus clairement possible auprès des clients et adhérents (affichage, conditions commerciales, situations exceptionnelles...) pour limiter les incompréhensions et les litiges. 	Oui	

Clubs sportifs- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et diffuser aux salariés des consignes sur la conduite à tenir en cas de litige avec un client ou adhérent. - S'organiser pour que les salariés puissent faire appel à un responsable pour les aider à gérer une situation de litige avec un client ou adhérent. <ul style="list-style-type: none"> • L'ambiance de travail est-elle calme et les échanges respectueux ? <i>Priorité: élevé</i> <p>Une ambiance de travail dégradée peut entraîner dysfonctionnements, stress et conflits. Les différentes formes de violences internes au travail peuvent avoir des répercussions importantes et rapides sur la santé physique et psychologique des salariés qui en sont victimes.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un bon équilibre entre les ressources disponibles et la charge de travail. - Définir clairement la répartition des tâches. - Assurer une bonne adéquation entre compétences et tâches à effectuer. - Désamorcer si besoin les situations de conflits par le dialogue direct et le rappel des règles aux personnes concernées. 	Oui	
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures de prévention adaptées sont-elles mises en place en cas de travail en horaires décalés ? <i>Priorité: élevé</i> 	Oui	

Clubs sportifs- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>Les horaires décalés comportent le travail du samedi, du dimanche, de nuit et des horaires en décalage sur une journée par rapport à une journée de travail classique.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "ED 6324 - Optimisez les horaires et les rythmes de travail. Travail de nuit / travail posté. Solutions de prévention".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les horaires de poste (début et fin) sont compatibles avec les horaires de transport en commun. - Permettre aux salariés d'anticiper leur planning, prévoir des marges de manœuvre pour les échanges d'horaires entre salariés. - Rendre possible le retour en horaires classiques. - Favoriser la régularité dans les plannings. <ul style="list-style-type: none"> • Les nouveaux embauchés, salariés temporaires et apprentis sont-ils accueillis et informés sur la sécurité et la santé au travail ? <i>Priorité: élevé</i> <p>réflexion sur la mise en place et diffusion d'un livret d'accueil</p> <p>Les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté sont particulièrement exposés aux risques d'accidents. Il faut donc leur être particulièrement attentif.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter le dossier web INRS "Nouveaux embauchés".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p>	<p>Oui</p>	

Clubs sportifs- Evaluation des risques professionnels

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>L'état d'ébriété d'un salarié n'exonère pas l'employeur de sa responsabilité, il est important de prendre en compte ce risque dans l'évaluation des risques professionnels.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "ED 6505 - Pratiques addictives en milieu de travail : comprendre et prévenir".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Intégrer dans le règlement intérieur ou note de service les mesures d'interdiction totale ou partielle de consommation d'alcool sur le lieu de travail en fonction des tâches à réaliser, en lien avec la réglementation.</i> 		